

Canal+ (SA)

Canal+ Jaune

Vendredi 28 juin 2002
11h15-11h45

- | | |
|------------------------------|--|
| M. Xavier Couture | <i>président du directoire de Groupe Canal+</i> |
| M. Marc-André Feffer | <i>vice-président du directoire
de Groupe Canal+</i> |
| M. Dominique Farrugia | <i>président-directeur général de Canal+ SA</i> |
| Mlle Virginie Calmels | <i>directrice générale adjointe
de Canal+ SA</i> |

La séance est ouverte à 11h15, sous la présidence de M. BAUDIS.

M. LE PRESIDENT. - Nous reprenons nos auditions publiques et nous retrouvons les représentants de la candidature de Canal+ Jaune, déposée par Canal+ SA. C'est la première fois, je crois, que vous venez participer à ces auditions publiques depuis leur ouverture. Je rappelle brièvement la règle du jeu, un quart d'heure de présentation orale de votre dossier, que nous avons déjà étudié, puis un quart d'heure de questions à partir du dossier et de vos déclarations.

M. COUTURE. – Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, messieurs et madame les Conseillers, je vous remercie de nous accueillir ce matin. Je vous présente rapidement l'équipe en face de vous :

- Virginie Calmels, directrice générale adjointe de Canal+ SA,
- Dominique Farrugia, président-directeur général de Canal+ SA,
- Marc-André Feffer, vice-président du directoire de Canal+ Groupe et, par ailleurs, secrétaire général du groupe.

Je vous remercie de nous recevoir ce matin afin que nous puissions défendre la candidature de Canal+ Jaune à une diffusion numérique terrestre. Le tirage au sort, hélas, va contraindre Dominique Farrugia à vous présenter Canal+ Jaune, programme multi-diffusé de Canal+, avant Canal+.

Votre connaissance des programmes de Canal+ permettra, je l'espère, de surmonter ce handicap. En tant que président du directoire du groupe Canal+, principal actionnaire de Canal+ SA, comme vous le savez, et chargé par ailleurs, et c'est important aujourd'hui, de la distribution de cette chaîne, je suis ici pour vous convaincre de la pertinence d'une offre multiplexée de Canal+ en numérique terrestre.

Dominique, président de Canal+ SA, vous dira, dans quelques instants, pourquoi il est indispensable de pouvoir présenter, en numérique terrestre, une offre qui se rapproche de celle offerte aux abonnés du câble et du satellite, en associant à Canal+ un programme multidiffusé, à dominante cinématographique, comme l'est Canal+ Jaune aujourd'hui.

Avant de laisser la parole, je voudrais vous présenter rapidement la position de notre groupe sur le numérique terrestre, position sur laquelle je reviendrai, si vous le souhaitez plus longuement, lundi, lors de notre audition pour la chaîne Canal+, la chaîne "premium".

Il s'agit d'un projet industriel lourd. Très lourd. Nous nous refusons, pour notre part, d'adopter une position dogmatique, mais souhaitons aborder cet enjeu capital, de manière pragmatique. Nous avons vu se succéder, devant vous, dans cette salle, nombre de candidats aux positions pour le moins contradictoires.

Pour l'essentiel, nous pouvons dire que les acteurs majeurs du marché de la télévision sont opposés au déploiement du numérique terrestre. Pour les autres, cette technologie est l'occasion d'entrer sur ce marché, et, par nature, ils y sont favorables. Il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Vous le savez, notre groupe a été l'un des pionniers de la télévision numérique en Europe en lançant, dès 1996, une plate-forme numérique par satellite, CanalSatellite. Aujourd'hui, 60 % des 11 200 000 abonnés en Europe, qui reçoivent des programmes émis par le groupe, les reçoivent grâce à la technologie numérique.

Bien sûr, parmi les activités du groupe Canal+, il y a l'édition de chaînes, quelles soient "premium" ou thématiques.

Vous avez déjà reçu certaines de nos équipes, vous en verrez d'autres. Évidemment, pour un éditeur, le numérique terrestre se conçoit comme un mode de diffusion complémentaire du câble et du satellite, qui pourrait permettre d'élargir l'accès à notre offre de services numérique.

Je rends ici hommage à la qualité du travail accompli par les équipes du groupe, qui ont apporté un soin remarquable à la constitution des dossiers qui vous ont été remis. Ils sont évidemment le reflet d'une attitude volontariste de ces éditeurs. Cependant, en même temps, nous sommes très inquiets pour la faisabilité de cet élargissement. Nous avons beaucoup travaillé, engagé des études pour établir, autant que faire se peut, des modèles économiques, et techniques.

A nos yeux, trop de questions cruciales restent ouvertes. C'est le cas, pour le réaménagement des fréquences, leur ampleur, leur durée, et surtout leur coût. Comment peut-on définir la couverture optimum du réseau, en complémentarité avec le câble et le satellite ? Point crucial pour nous. Quelle est l'économie de la distribution pour les distributeurs de la TNT elle-même ? Quel est l'impact sur le développement des autres plates-formes de distribution ? Quelles ressources publicitaires peuvent escompter les chaînes qui n'auront que ces moyens de financement, alors même que le bassin des recettes s'est réduit en 2001 et que nous n'entrevoions pas de reprise pour 2002 ?

Par ailleurs, c'est un point important, dans un cadre concurrentiel exacerbé, ce nouveau mode de distribution ne risque-t-il pas de déclencher, à terme, une nouvelle inflation des droits ? Faut-il mettre en place, à tout prix, un nouveau service de diffusion simplement parce que la technologie le permet ?

Nous avons pu constater, en Grande-Bretagne et en Espagne, qu'une logique de déploiement par principe, ne tenant pas compte de la réalité du marché, avait abouti à des débâcles. Nous avons la chance de pouvoir tirer les enseignements de ces échecs, faisons-le. Personne en France ne souhaite prendre

le risque de rééditer l'aventure du plan câble, de TDF 1/TDF 2 et du Visiopass, autant d'aventures que nous connaissons tous. A l'époque, la seule raison politique l'avait emporté sur la réalité économique. Nous en connaissons le résultat, des fiascos ruineux !

C'est pourquoi nous nous félicitons de la concertation qui va s'ouvrir sous l'autorité du CSA, qui permettra, entre partenaires responsables, d'examiner l'ensemble des questions techniques, économiques et juridiques, préalables au lancement du numérique terrestre.

Voilà, monsieur le Président, madame et messieurs les Conseillers, ce que nous pouvions dire ce matin sur le plan général. J'aurai l'occasion de revenir lundi. Je passe la parole à Dominique Farrugia qui va vous présenter, très précisément, le projet Canal+ Jaune.

M. FARRUGIA. - Merci. Monsieur le Président, madame et messieurs les Conseillers, depuis 1996, sur le câble et le satellite, Canal+ en numérique, ce n'est pas seulement le 16/9 et le sous-titrage. C'est aussi la possibilité offerte à l'abonné de choisir, à tout moment, entre quatre versions des programmes de Canal+ : Canal+ Blanc, Canal+ Jaune, Canal+ Vert et Canal+ Bleu.

Cette facilité est particulièrement appréciée des abonnés. Ceux-ci y trouvent, tout à la fois, une liberté quant aux horaires de diffusion et une manière d'optimiser leur consommation. Il nous paraît donc logique d'offrir un service comparable en numérique terrestre, pour le bon plaisir des abonnés et aussi pour ne pas créer une trop grande distorsion entre câble et satellite d'un côté, numérique terrestre de l'autre.

Bien entendu, la rareté relative des fréquences disponibles en numérique terrestre ne permet pas d'envisager d'offrir à nos abonnés la totalité de ces services. C'est pourquoi nous vous soumettons, aujourd'hui, la candidature d'un seul programme multidiffusé, Canal+ Jaune. Nous sommes convaincus que la migration des abonnés analogiques vers ce nouveau moyen de diffusion ne sera possible que si Canal+ est complété par Canal+ Jaune. Canal+ Jaune, service indissociable de Canal+ permet, en effet, de profiter pleinement de toute la richesse et de la variété de l'offre cinéma de Canal+. Tout cela au même prix d'abonnement que Canal+.

En quoi consiste précisément Canal+ Jaune ? Canal+ Jaune est l'offre cinéma de Canal+. Elle consacre au septième art 75 % de son temps d'antenne, soit l'équivalent de 60 diffusions de films par semaine, autant de séances qu'une salle de cinéma. Les 25 % restants recouvrent des émissions de magazines, liées au cinéma et des cases de séries ou téléfilms, destinées à combler les horaires dits "interdits" au cinéma.

Une programmation exceptionnelle, près de 450 films sur tous les thèmes, tous les genres et pour tous les publics. Les films ayant rencontré un succès en salle, qu'ils soient d'origine française, européenne ou du reste du monde, passent, pour la plupart, sur Canal+ Jaune. Bien sûr, vous avez le meilleur du cinéma, tout à la fois inédit -près d'un film sur deux ne passera sur aucune chaîne hertzienne-

exclusif et récent. Tous les films passent moins de deux ans après leur exploitation en salle.

Pour vous raconter un petit peu, une semaine sur Canal+, j'ai pris, bien sûr, le magazine de Canal+. Quand on regarde la télévision, on se sert d'un magazine. J'ai pris une semaine particulièrement chargée en cinéma. Tous les soirs, un grand film. Par exemple, le lundi "*En pleine tempête*" avec George Clooney, un film d'aventure. Le mardi, 9 juillet, une production de Luc Besson avec Charles Berling et Richard Berri. Le mercredi, un film pour adolescent, "*Road Trip*", et le jeudi une autre comédie "*Oui, mais*", avec Émilie Dequenne, actrice de *Rosetta*, et Gérard Jugnot ; et enfin, "*Liberté Oléron*", le vendredi soir. Tout cela sur Canal+ Jaune, juste après la diffusion sur Canal+.

Pour multiplier les opportunités de voir cette richesse dont je viens de vous parler, pour résoudre les conflits d'usage, notamment en soirée, Canal+ Jaune propose à tout moment à ses téléspectateurs une alternative à la programmation de Canal+.

Canal+ et Canal+ Jaune forment un duo indissociable, placé sous le signe de la complémentarité. Par exemple, le film de 20h45 sur Canal+ offre une deuxième diffusion, le lendemain, à 21h sur Canal+ Jaune. Quand le sport s'affiche en direct sur Canal+, le cinéma est présent sur Canal+ Jaune. À 22h, chacun son style avec un double choix cinéma (grands succès ou films intimistes). L'abonné s'y retrouve toujours.

Canal+ Jaune permet une meilleure exposition du cinéma et répond ainsi aux aspirations des abonnés et des spectateurs soucieux de disposer d'une plus grande liberté de choix, et souhaitant s'affranchir des contraintes de programmation.

Canal+ Jaune remplit d'ailleurs parfaitement sa vocation puisque l'offre est fortement consommée par les abonnés du câble et du satellite. Selon la dernière vague MédiaCabSat, Canal+ Jaune touche tous les publics et réalise, dans l'univers des 63 chaînes thématiques, la deuxième audience chez les femmes de moins de 50 ans, la troisième audience chez les 35-49 ans, la quatrième audience chez les moins de 35 ans. Ce succès fait de Canal+ Jaune la chaîne cinéma préférée des spectateurs du câble et du satellite.

Demandée et appréciée par les abonnés, Canal+ Jaune est une offre de portée majeure pour le cinéma français. Canal+, comme vous savez, consacre plus de 300 millions d'euros au cinéma. Sur ce total, plus de 60 % vont au cinéma hexagonal et européen, ce qui représente un effort financier au moins neuf fois supérieur à notre concurrent immédiat.

Pour mieux valoriser ces investissements, Canal+ Jaune est essentiel. En évitant une concentration en soirée des films à gros budgets et à gros succès, il offre une vitrine exceptionnelle aux petits films à la carrière modeste en salle, et qui passeraient inaperçus sinon. Citons, par exemple, le film "*Stand By*" de Roch Stephanik avec Dominique Blanc qui, d'ailleurs, a reçu un César pour ce film. Il avait drainé seulement 36 000 spectateurs en salle. Lors de l'ensemble de

ses passages sur Canal+ Jaune et Blanc, il a attiré plus de 1 200 000 téléspectateurs, dont une bonne partie sur Canal+ Jaune.

Pour conclure cet exposé, Canal+ Jaune est un plus pour les abonnés qui vient renforcer considérablement l'attrait de Canal+ en numérique terrestre. Par là même, ce service est une condition essentielle de migration des abonnés analogiques de Canal+ vers le numérique terrestre. Pour faciliter cette migration, il ne suffit pas de proposer Canal+ sur un seul canal. Il faut offrir la possibilité aux 2 900 000 abonnés analogiques de profiter pleinement de l'offre cinéma de la chaîne, en toute liberté. C'est aussi une chance pour le cinéma, en donnant à voir, sur un canal entier, toute la diversité du cinéma, et en permettant ainsi, à de nouveaux réalisateurs et créateurs, de rencontrer un public qu'ils n'ont pas trouvé en salle.

Canal+, c'est un savoir-faire, un esprit, une exigence. Notre ambition est de donner plus aux abonnés, et mieux à ceux qui ont opté pour le numérique. Retenir Canal+ Jaune, son service indissociable, c'est garantir la meilleure exposition de tous les cinémas et convaincre un large public de rejoindre la télévision numérique terrestre. Merci.

M. le PRESIDENT. - Vous savez que la loi confie au CSA, parmi toutes ses missions, une très importante, celle de la protection des enfants et des adolescents. Tout récemment, nous avons été destinataires d'un rapport élaboré par un ensemble d'associations, toutes concernées par les problèmes de l'enfance et de l'adolescence. Il s'agissait d'associations familiales, de parents d'élèves de l'enseignement public comme de l'enseignement privé, d'éducateurs, de syndicats d'enseignants.

Ce rapport, étayé par des travaux très approfondis conduits par des spécialistes de la psychologie de l'enfance, de la formation de la personnalité de l'enfant, nous alerte sur les dangers de la diffusion de films pornographiques. Il passe chaque mois, sur l'ensemble des chaînes du câble et du satellite, plus d'une centaine de films pornographiques. Or, plus le nombre de films est important, plus les risques de visualisation par les enfants sont importants. Tout ceci est d'ailleurs en contradiction absolue avec les règles de la directive européenne, qui prévoit justement, pour la protection des enfants, que les États membres de l'Union prennent les dispositions nécessaires, pour qu'il n'y ait pas de diffusion de films pornographiques à la télévision. Libre aux gens de regarder des films pornographiques à partir de cassettes ou de DVD, mais pas par *broadcast*, compte tenu des risques de visualisation par les enfants.

J'ai évoqué cette question à l'occasion de plusieurs auditions de chaînes de cinéma, la semaine dernière. Certaines ont indiqué qu'elles ne prévoyaient pas, dans leur dossier, de diffuser des films pornographiques. D'autres, dans le courant de l'audition, nous ont demandé de retirer cette demande de leur dossier. D'autres, enfin, nous ont assuré qu'elles étaient prêtes à le faire si chacune s'y conformait.

Êtes-vous prêts, sur Canal+ Jaune, sur le réseau hertzien de la télévision numérique terrestre, destiné à une couverture très large du territoire, à renoncer à la diffusion de films pornographiques ?

M. COUTURE. - Je vais laisser le président s'exprimer. Je vous donnerai une position plus générale sur ce qui est des relations entre le groupe et ce cinéma-là.

M. FARRUGIA. - Nous avons, jusque-là, respecté les horaires tardifs consignés par le CSA. Nous appliquons ce que nous pouvons appliquer avec le numérique, à savoir le double cryptage et le code parental. Je ne pense pas, maintenant, abandonner le film pornographique sur Canal+ Jaune qui, n'oublions pas, est un multiplexage de Canal+. Peut-être parlerons-nous de Canal+ lundi, et alors, nous déciderons, s'il y a lieu, de faire disparaître le film pornographique de Canal+. En tout cas, n'oublions pas que Canal+ Jaune est le multiplexage de Canal+, et c'est pourquoi nous sommes là aujourd'hui.

M. le PRÉSIDENT. - Ce sont des auditions chaîne par chaîne, et les décisions du CSA seront des attributions service par service. Nous tenons compte, évidemment, des logiques de groupe, mais nous nous interrogeons sur chaque dossier, individuellement, séparément.

M. FARUGGIA. – Il est vrai que, grâce au numérique, nous avons le double cryptage et le code parental, ce qui, pour moi, est vraiment une manière d'accéder difficilement à ces films. Maintenant, s'il y a une décision commune à toutes les chaînes, nous pourrions participer à cette réflexion.

M. COUTURE. - Nous y participerons volontiers, sachant qu'aujourd'hui, lorsque l'on parle de la protection de l'enfance et de l'adolescence, la large diffusion des outils de diffusion de DVD dans l'ensemble des foyers français ne me paraît pas garantir la protection des enfants et des adolescents, dès lors que ces DVD sont au foyer.

Plus généralement, cette discussion touche également les jeux vidéo, l'ensemble des plates-formes et l'ensemble des diffuseurs. Pour ce qui est du film pornographique, nous pouvons admettre aujourd'hui que les études qui vous ont été communiquées peuvent effectivement poser un problème. A l'époque où Canal+ a eu la chance de diffuser un film pornographique une fois par mois, à un horaire extrêmement tardif, je pense qu'il existait une prévention suffisante des parents, pour qu'il n'y ait pas de débordements de consommation de ces films par le jeune public. A l'époque, je trouve que c'était considéré comme une forme de liberté.

M. le PRÉSIDENT. - Aujourd'hui, c'est souvent perçu comme une forme d'aliénation.

M. COUTURE. - Probablement au regard d'une accumulation de chaînes, y compris de chaînes totalement dédiées à ce cinéma. Évidemment, à partir de là, qu'il y ait une concertation... Je pense que c'est nécessaire. Pour autant, supprimer totalement la diffusion mensuelle du film pornographique sur Canal+ me paraît à

la fois dangereux pour l'équilibre économique de Canal+ et quand même une régression de la liberté. Si nous devons protéger les enfants, nous pouvons aussi admettre qu'un certain public puisse apprécier ce type de cinéma.

M. le PRESIDENT. - La liberté n'est pas en cause, le problème est celui de la protection des enfants. Selon la loi de 1986, la communication audiovisuelle est libre, mais cette liberté doit être respectueuse d'un certain nombre de principes d'égale valeur, parmi lesquels la protection de l'enfance et de l'adolescence.

M. COUTURE. - Nous insistons sur le fait qu'à Canal+, pour des raisons liées à la technologie, la protection est garantie, dès lors que les parents savent se servir du décodeur. Il n'y a pas de raison qu'ils ne sachent pas le faire. Je parle en numérique.

M. DANIEL. - Vous avez prévu une diffusion en clair, sur près d'un cinquième de l'offre, sur Canal+ Jaune. D'une part, à quels types de contenus cela correspond-il ? Quels types de programmes pensez-vous montrer en clair ? D'autre part, puisque c'est une chaîne complémentaire et différente de Canal+, "Blanc" comme vous l'appellez, à quels horaires, pensez-vous ouvrir ces fenêtres ?

M. FARUGGIA. - Nous avons abandonné l'idée d'avoir une plage en clair sur Canal+ Jaune. En réfléchissant au multiplexage, et en décidant que ce multiplexage était entièrement dédié au cinéma, il était incongru de présenter des émissions que nous présentons en clair sur Canal+. Cette portion a été éliminée même si elle figure toujours dans le dossier.

M. BECK. - Dans le dossier, vous nous indiquez que ce canal TNT est destiné à la reprise à l'identique de Canal+ Jaune, tel que diffusé actuellement sur le câble et le satellite. Quand nous comparons la grille que vous avez dans le dossier, et celle que nous trouvons dans la presse spécialisée, nous nous apercevons que le début des émissions, actuellement, est à 10h du matin, et dans le dossier, vous prévoyez de démarrer à midi en semaine.

Indépendamment de cette petite différence, cela pose une deuxième question. En gros, un tiers de la ressource hertzienne pendant la journée, 24 heures sur 24, est stérilisé, puisque vous ne l'utilisez pas, à moins que vous ayez une autre utilisation ? Si vous n'avez pas d'autre utilisation, n'est-ce pas le gaspillage d'une ressource publique rare ?

M. FEFFER. - La grille que nous demandons est effectivement la même grille que sur le câble et le satellite. Dans l'hypothèse où la grille du dossier, faite il y a quelques mois, serait différente, je confirme que c'est bien une reprise à l'identique, et non l'édition d'un programme spécifique, ce qui réduit d'autant la portée de la question.

Il est vrai qu'aujourd'hui, Jaune, tel qu'il est conçu, sans le numérique terrestre, n'utilise pas les plages horaires, entre 4h et demie du matin et 10h du matin en semaine, mais nous souhaitons nous garder une possibilité d'évoluer.

Nous considérons que c'est un service cinéma, comme l'a rappelé Dominique, et nous souhaitons avoir la possibilité d'émettre, y compris pendant les plages matinales, de façon à assurer l'intégralité de la grille, probablement sous forme d'œuvres audiovisuelles. En effet, le nombre de diffusions dont nous disposons pour chaque film ne nous permet pas nécessairement d'émettre sur 24 heures par rapport aux films qui passent sur Canal+. Néanmoins, l'idée est bien, si le Conseil nous confie cette fréquence, d'utiliser pleinement le canal.

Mme FLÜRY-HÉRARD. - Vous avez prévu une offre combinée, Canal+ Blanc, Canal+ Jaune. De ce fait, le parc de pénétration de Canal+ Jaune, en 2007, en numérique, représente également le parc TNT de Canal+ Blanc. Ce taux est de 44 %. Cela représente une approximation du passage de vos abonnés de l'analogique vers le numérique. Pourriez-vous commenter ce chiffre de 44 % en 2007 de parc TNT de Canal+ Jaune ?

Mme CALMELS. - Je rappellerai déjà, que ce n'est pas 2007, l'année importante, mais cinq ans après le lancement. Par ailleurs, il s'agit de la construction, sous une hypothèse extrêmement volontariste, du succès du numérique terrestre en partant du principe qu'on aurait un taux de conversion qui est supérieur ou égal au taux de conversion que nous avons réalisé sur le satellite, après le lancement depuis 1996.

Aujourd'hui, nous avons plus de 33 % de notre parc en numérique. C'est un taux extrêmement volontariste, qui table sur un succès. Il est établi sous réserve de modalités de distribution qui n'ont pas encore été définies.

M. COUTURE. - Si je peux me permettre, ce chiffre est plus que volontariste. Il me paraît irréaliste, pour être très honnête avec vous.

M. WIEHN. - D'abord, une petite remarque, pour répondre à un propos du président du Directoire, qui nous a expliqué, tout à l'heure, que c'était une décision politique, naturellement, qui avait prévu le plan câble. Le plan câble ayant échoué, les décisions politiques sont marquées du sceau de leur fragilité. La TNT est une décision politique, mais elle a été bénie par le Parlement, et je crois me souvenir que Canal+ est née d'une décision politique, en dehors de la bénédiction du Parlement. Il y a du bon et du mauvais dans les décisions politiques. Ceci est juste une remarque au passage.

Je reviens sur la remarque de Francis Beck. Votre dossier prévoit d'aller en diffusion jusqu'à 4h30 du matin. C'est une assez grande différence avec ce qui se passe en ce moment. Vous allez jusqu'à 2h30 et vous démarrez à 10h. Le dossier dit que vous démarrerez à 12h et que vous irez jusqu'à 4h30.

De la même manière, actuellement, votre programmation est composée pour 67 % de la diffusion d'œuvres cinématographiques. Dans le dossier, il est dit que ce sera 80 %. Ceci amène deux questions. La première, loin de toute polémique, doit permettre de comprendre. Canal+ Jaune que nous trouverons demain sur la TNT sera-t-il le même que celui que nous trouvons aujourd'hui sur le câble et le satellite ? Question plus importante, selon moi : à quoi correspond

cette évolution de grille, si elle s'avérait ? Pourquoi cette sur-représentation de la diffusion du cinéma ? A quels objectifs correspond cette action ?

M. FARUGGIA. - D'une part, vous le savez comme moi, une grille évolue dans le sens du public et de la demande du public. En même temps que nous faisons évoluer la grille de Canal+, nous faisons évoluer celle du multiplex. Pour répondre à votre question sur le cinéma, Canal+ est une chaîne bi-thématique, sport et cinéma.

Pour certains de nos abonnés, le sport à haute dose devient un petit peu problématique. Nous leur proposons plus de cinéma dans la journée, c'est-à-dire tous les films. C'est pourquoi notre multiplexage sera essentiellement cinéma pour essayer de plaire à toute la famille. De plus, l'ère du numérique, bien sûr, c'est le 16/9, le son stéréo AC 3, et toutes les innovations que nous pourrions apporter. Mais c'est aussi une nouvelle manière de consommer cette télévision : prendre son temps et prendre son temps en famille. Toute la famille pourra voir tous les films. C'est ce que nous proposons avec Canal+ Jaune.

M. WIEHN. - D'accord, mais quelqu'un qui est abonné à un service global TNT, lui, n'a pas les autres chaînes multiplexées de Canal+ et, donc, il va se trouver avec une chaîne essentiellement cinéma. C'est donc quelque peu différent de l'esprit d'une chaîne multiplexée, esprit dans lequel vous êtes venu présenter cette déclinaison de la chaîne mère.

J'ajoute que, s'il en était ainsi, sauf à ce que vous diffusiez deux signaux, cela veut dire qu'il y aura immédiatement, sur les autres canaux, une modification de programmation. Demain, nous ne verrons pas sur le câble et le satellite, ce que nous voyons aujourd'hui, en dehors de Canal+ Jaune. C'est une modification très importante qui, dans un esprit de concurrence avec d'autres candidats à l'exploitation de chaînes de cinéma, n'est pas sans conséquence.

M. FEFFER. - Je ne suis pas tout à fait votre raisonnement. Sur le premier point, si nous avions eu la possibilité, avec une plus grande largeur de bande, de vous proposer la reprise de la totalité du multiplex, nous l'aurions fait volontiers.

Simplement, nous savons que la ressource est rare, et nous avons proposé de nous limiter à une seule des déclinaisons du multiplex, pensant que la déclinaison cinéma était celle qui était la plus susceptible d'amener un certain nombre d'abonnés analogiques, qui n'ont pas aujourd'hui souscrit au satellite, à passer au numérique terrestre. C'est la raison fondamentale de ce choix. Je ne crois pas que le fait de retenir Canal+ Jaune en numérique terrestre viendrait affecter la composition du multiplex sur le satellite et le câble, telle que nous l'avons, puisque nous avons déjà aujourd'hui, avec Canal+ Jaune, un élément de multiplex, principalement consacré au cinéma.

Sur l'exercice 2000-2001, dans le rapport, il est précisé que nous passons 75 % d'œuvres cinématographiques. D'ores et déjà, il y a une répartition à l'intérieur du genre principal, qui reste le cinéma pour l'ensemble des multiplex, entre les différents canaux. Je ne crois pas que la décision que vous serez amenés

à prendre aura, par elle-même, un impact sur la programmation des autres chaînes du multiplex.

M. WIEHN. - Nous n'avons pas les mêmes chiffres sur le bilan. Vous parlez de 75 %. J'ai cru comprendre que c'était une intention, d'après ce que vous dites. Les chiffres constatés sont 67 %. Nous passons de 67 à 80 %, c'est pourquoi je me permettais cette remarque, afin de pouvoir vous entendre.

M. COUTURE. - Aujourd'hui, le nombre d'heures diffusées sur la journée n'est pas totalement stabilisé. Nous l'avons dit tout à l'heure en début d'intervention.

Deuxième point sur le numérique terrestre, point qui concerne à la fois le téléspectateur, mais aussi les relations que nous avons avec le milieu de la création : Il est important, pour les professionnels du cinéma, de disposer d'une deuxième offre à côté de Canal+, qui est une chaîne bi-thématique, et qui soit entièrement consacrée aux œuvres cinématographiques. C'est un souhait des professionnels du cinéma et des téléspectateurs qui ont, avec Canal+, une relation plus dirigée vers le cinéma.

M. le PRESIDENT. – Nous arrivons au terme de cette audition, Voulez-vous ajouter un mot de conclusion ?

M. COUTURE. - Nous avons engagé cette présentation, un peu à l'envers, c'est plutôt Canal+ qui va nous permettre de développer notre argumentation à l'égard de la TNT.

Nous vous remercions, en tout cas, d'avoir écouté nos arguments concernant Canal+ Jaune et nous sommes prêts à répondre à toutes les questions à l'occasion de la présentation de Canal+.

M. le PRESIDENT. - Merci.

Fin de l'audition à 11h45.